

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 V 255** Vœu relatif aux matériaux biosourcés

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que les calculs de bilan carbone pour la construction et la rénovation des bâtiments fait sur l'écoquartier Fréquel Fontarabie montre que les matériaux utilisés ont un bilan carbone équivalent aux consommations nécessaires au chauffage, à la fabrication de l'eau chaude et à la ventilation pendant la durée de vie projetée des bâtiments et que cela pose un problème de cohérence avec les objectifs de réduction des émissions de GES du Plan Climat ;

Considérant que Paris, de par son rayonnement culturel, stratégique, technique et financier, a ensemble la possibilité et le devoir de mettre en place des expérimentations permettant de faire évoluer les pratiques comme l'ont prouvée la variété des projets présentés dans les jurys de concours de ces dernières années qui, tout en étant efficaces du point de vue des économies d'énergie, sont tout à fait satisfaisants du point de vue de leur qualités esthétiques ;

Considérant que ce bilan carbone de la construction ou de la rénovation peut être réduit voir annulé avec l'utilisation intensive du bois ;

Considérant que l'ossature bois pour les façades permet de gagner de précieux mètres carrés habitables car, à égalité de performance, elle est environ 10 cm moins épaisse. Ainsi un bâtiment de 15 logements peut gagner 40 à 50 m<sup>2</sup> habitables, soit l'équivalent d'un appartement supplémentaire ;

Considérant les exemples suivants :

- réalisations en structure bois, comme le bâtiment prochainement livré au 28 rue Pixérécourt (RIVP) et les surélévations prévues pour le projet Tlemcen/Amandiers (SGIM) ;
- réalisations en béton de chanvre (13<sup>ème</sup> arrondissement pour Paris Habita-OPH, rue Myrha pour la RIVP) ;

- techniques de rénovation avec des façades à ossature bois (comme Cité des Turbaudières à Cholet) permettant de dépasser les objectifs du Plan Climat de Paris en remplaçant une façade béton d'un R+7 par une façade préfabriquée en bois ;
- techniques de construction avec une structure porteuse en tunnel béton et une enveloppe faite d'une ossature bois et d'un isolant en chanvre (comme le bâtiment de 5 étages Salvatiera de Rennes construit en 2001 dont l'objectif énergétique est d'être passif) ;

Considérant que, pour l'école d'Issy-les-Moulineaux, l'usage du bois a été prévu dès l'appel à concours d'architecte ;

Sur proposition de Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Fabienne GIBOUDEAUX, Katia LOPEZ et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris étudie, dans le cadre de l'actualisation de son Plan Climat, qu'une augmentation progressive de l'utilisation des matériaux biosourcés, recyclés et à faible impact carbone soit inscrite dans les cahiers des charges.